

Rapport de gestion de l'année 2025 – Municipalité de Romainmôtier-Envy

La Municipalité de Romainmôtier-Envy a eu 41 séances hebdomadaires permettant de traiter les affaires courantes ainsi que plusieurs séances extraordinaires permettant de traiter des thèmes spécifiques et/ou recevoir des associations ou des invités.

Marc Benoit – syndic

Administration générale, finances, routes, eaux claires, eau potable, télé-réseau

Rapport d'activités de la Municipalité – 2025

En 2025, la Municipalité a assuré le bon fonctionnement et l'entretien de la commune dans une ambiance de travail positive, constructive et agréable, avec pour objectif de limiter au maximum les dépenses d'entretien au vu du budget négatif mais également de continuer à faire vivre notre bourg en soutenant les initiatives touristiques et culturelles.

Administration

Les postes de la bourse et de la greffe ont été augmentés à 60 %, afin de répondre à l'augmentation des tâches administratives. Une attention particulière a été portée au suivi des heures supplémentaires, dont le traitement fait l'objet de discussions régulières, tout comme la validation des vacances du personnel.

Des évaluations ont été organisées avec les collaborateurs afin de favoriser les échanges et d'améliorer les processus de travail.

Mme Golay a procédé au paramétrage de nouvelles fonctionnalités dans le logiciel Urbanus, notamment :

- la mise en place du module salaires ;
- la gestion des immobilisations ;
- la facturation des émoluments ;
- l'intégration de l'augmentation de la taxe déchets.

Mme Golay a également suivi plusieurs formations en lien avec Urbanus, le modèle comptable MCH2 ainsi que la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise). Des séances régulières ont été tenues avec la greffe pour le suivi des dossiers, la préparation des séances municipales et la signature des courriers.

La municipalité a également pu compter sur l'aide de la bourse et de la greffe pour la rédaction des préavis et des règlements

L'administration, le président et la secrétaire du conseil général ainsi que le syndic ont répondu aux questions (fonctionnement et thèmes annoncés) du préfet lors de sa visite annuelle.

Au cours de l'année 2024, trois dossiers de demande de naturalisation concernant six habitants de Romainmôtier sont parvenus à l'administration communale. Ces procédures ont abouti à l'octroi de cinq nationalités suisses au cours de l'année 2025.

Finances

Un suivi hebdomadaire des finances communales a été assuré, avec des discussions régulières concernant les devis et la validation des paiements. Les prêts hypothécaires arrivant à échéance ont fait l'objet d'analyses et de discussions relatives aux taux d'intérêt, avec une mise en concurrence des établissements bancaires. Un compte construction a été ouvert dans le cadre du projet d'améliorations foncières (AF).

La Municipalité a participé au bouclage des comptes 2025 avec le fiduciaire et a échangé sur différents points nécessitant une validation. Le budget 2026, premier exercice établi sous le modèle MCH2, a été rédigé en collaboration avec la bourse.

Routes

Les travaux d'entretien annuel des revêtements routiers ont été réalisés. La Municipalité a également poursuivi la préparation du projet AF concernant les chemins de la déchèterie, des Combettes et de Praël, comprenant les mises en soumission, les adjudications ainsi que les demandes de subventions.

Concernant le projet de la route de Vaulion :

- l'étude prévoyait une diminution de 17 places de parc. Afin de compenser partiellement cette perte, la Municipalité avait proposé la création d'un parking aux Prés-des-Cailles. Toutefois, face aux nombreuses oppositions citoyennes, le projet a été retiré.
- Des discussions ont ensuite été engagées avec Mme Mettraux afin de maintenir plusieurs places de stationnement devant sa parcelle, avec pour contrainte le déplacement du mur situé sur sa propriété. Un accord de principe a été trouvé pour la création de quatre places de parc, dont une liée à la parcelle de Mme Mettraux.
- Les emplacements des 2 arrêts de bus Lhand a été confirmé.

Chauffage à distance (CAD)

La Municipalité et VOé ont mené plusieurs réflexions afin de déterminer l'emplacement le plus approprié pour la future chaufferie du chauffage à distance. Une promesse de vente a été signée avec M. Yann Böhlen, propriétaire de la parcelle n°241, située à proximité du parking du Boléron. Un préavis sera présenté sur l'année 2026.

Eau potable

M. David Dutoit assure le suivi et le contrôle de l'ensemble des points relevés dans le cadre de l'autocontrôle du réseau d'eau potable. En mai, le réservoir situé derrière Croy, au-dessus du Gaulois, a été nettoyé et désinfecté. Ces travaux ont également permis de procéder à des améliorations de l'étanchéité du plan d'eau, conformément aux recommandations de l'OFCO. Les renvois d'eau situés le long de la route traversant les captages ont été curés et remis en état.

Dans le cadre du réseau intercommunal, les communes de Croy, Juriens et Romainmôtier ont mandaté le bureau Norbert afin de réaliser une étude hydrogéologique. Celle-ci vise à identifier de nouvelles sources susceptibles de compenser la fermeture prévue de la source du Château.

Le Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) est actuellement en cours d'élaboration. Les conventions de fourniture d'eau avec les communes de Croy et de Juriens ont été rédigées et signées.

Par ailleurs, une chaîne publique WhatsApp a été créée afin de permettre une meilleure communication des informations urgentes, à la suite des difficultés rencontrées lors d'un épisode de contamination de l'eau potable.

Une fuite d'eau située à la route de Juriens 2 a également nécessité la pose d'une nouvelle vanne à proximité de la conduite concernée

Eaux claires

À la suite de débordements des collecteurs et du constat d'obstruction des conduites de la source située sous la déchèterie (Étang), des travaux de réfection du captage ainsi que le remplacement des conduites ont été réalisés. Les nouvelles conduites présentent un diamètre plus important afin d'améliorer l'écoulement.

Autres dossiers

La Municipalité a poursuivi le suivi de la remise en état de la parcelle n°533 par son propriétaire et son locataire.

Elle a également pris part à la consultation relative à la révision de la loi sur les communes.

Des séances ont été organisées avec La Poste ainsi qu'avec différents intéressés dans le cadre de la reprise de l'épicerie du village.

Concernant la société de tir du Nozon, plusieurs échanges ont eu lieu avec l'avocat de la commune. À la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral, de nouveaux horaires ont été fixés, permettant la clôture du dossier.

Des séances de travail réunissant la fondation, la paroisse et la commune se sont poursuivies avec pour objectif la création d'un poste de superintendant. La Municipalité a également travaillé sur un projet de stationnement comprenant l'installation d'horodateurs et l'introduction de macarons.

Concernant le Camping du Nozon, la Municipalité a demandé des clarifications relatives au statut du camping, dont le règlement prévoit une fermeture de fin octobre à fin avril, ainsi qu'à la construction des yourtes et à la gestion des déchets.

Enfin, dans le cadre des élections municipales pour la législature 2026–2031, M. Nicolas Mezenen a annoncé qu'il ne se représenterait pas pour des raisons de santé. Les quatre autres municipaux se représentent sur une liste commune

Michel Chabloz – vice-syndic

Bâtiments communaux, voirie, contrôle des chantiers, défense incendie

Bâtiments communaux : Aucun travaux particulier n'a été entrepris durant l'année, hormis l'entretien courant nécessaire au bon fonctionnement des bâtiments.

Bâtiment scolaire : Une main courante a été mise en place afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Ancienne BCV : Les démarches de recherche d'un nouveau locataire pour le local commercial se poursuivent et restent, à ce jour, sans aboutissement.

Collège d'Envy : Des travaux de rénovation du studio ont été réalisés, comprenant la réfection de la salle de bains ainsi que des installations de ventilation et d'écoulement.

Tour de la Torture : Des travaux de réfection ont été entrepris sur la toiture et les chéneaux, avec la mise en place d'un échafaudage nécessaire à leur réalisation.

WC publics : Des robinets à bouton poussoir ont été installés.

Local de la voirie : Un épareuse ainsi qu'une débroussailleuse électrique ont été acquis afin d'améliorer l'entretien des espaces communaux.

Tracteur communal : Dans le cadre de son remplacement, trois offres ont été demandées en vue de la préparation d'un préavis. Ce préavis a été accepté par le CG et la commande du nouveau tracteur a été passée fin 2025.

SDISPO : La Municipalité est représentée au sein du SDISPO par l'intermédiaire de son délégué.

Yves Mouquin – municipal

Aménagement du territoire, police des constructions, déchets, parcs et promenades

Aménagement du territoire

Le Plan d'affectation communal (PACom) a été transmis au Canton pour validation. Celui-ci demeure toutefois en cours d'examen, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) estimant qu'un effort supplémentaire de dézonage peut encore être réalisé. À l'exception d'un point spécifique, la Commune maintient sa position.

Parallèlement, les travaux se concentrent sur les zones artisanales (ZA), lesquelles ne sont pas couvertes par le PACom. L'élaboration du règlement des zones artisanales, appelé à remplacer l'actuel PGA, est en cours. Des discussions sont notamment engagées concernant l'obligation d'un plan d'aménagement pour la ZA Ouest, déjà occupée.

Des négociations sont également en cours pour la ZA Est (secteur Fochau). Le Canton manifeste en effet un intérêt pour cette surface dans le cadre du développement de la filière bois, ce qui entre partiellement en contradiction avec les projets communaux visant l'implantation d'un centre local.

Police des constructions

Durant l'année 2025, ont été octroyés :

- 12 permis et autorisation communale hors CAMAC,
- 3 permis de construire lié à une demande CAMAC,
- 3 permis d'habiter ou d'utiliser
- 8 autorisations d'abatage d'arbres

Notre règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions a été approuvé par le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) le 4 février 2025. Dès lors les émoluments s'y référant sont appliqués.

L'étude relative à l'implantation du bâtiment du chauffage à distance (CAD), incluant son implantation, ses dimensions et son aspect extérieur, a débuté. Elle génère des échanges réguliers avec les services cantonaux concernés, notamment la DGMR et la biodiversité.

Des compléments sont également en cours d'examen concernant le projet de la route de Vaulion, en particulier au niveau des élévations de trottoirs et de l'implantation des arrêts de bus.

La directive relative aux installations de panneaux solaires est en phase de finalisation et d'évaluation. Par ailleurs, une analyse des tuiles destinées à remplacer les anciennes tuiles Bardonnex est en cours

Déchets

La révision du règlement communal des déchets ainsi que de ses annexes se poursuit.

Le broyage des végétaux de la zone compost de la déchetterie intercommunale est désormais effectué en interne, ce qui pourrait engendrer une baisse des coûts, actuellement en cours d'évaluation. La réfection du sol endommagé se poursuit par secteurs, tandis que l'accès par le chemin AF a été remis en état et que le plan de signalisation est en cours de révision.

Les variations de poids constatées en 2024 et 2025 dans les déchets ménagers s'expliquent principalement par l'intégration des déchets communaux (corbeilles de ville, Champbaillard) dans les pesées des moloks, sans passage par une carte spécifique. Il apparaît ainsi que l'effort des habitants n'a pas diminué. Une vérification du plan comptable est toutefois nécessaire afin d'assurer une correcte ventilation des charges.

Un rapport général sur la gestion des déchets a été établi. Les pistes d'amélioration identifiées, susceptibles d'avoir un impact sur les usagers, sont encore à l'étude. L'introduction prochaine de la collecte séparée des plastiques constitue un élément majeur influençant l'organisation future du système.

Berges du Nozon, cours d'eau

Une évaluation des piles des ponts du Battoir et des cibleries a été réalisée. Des travaux sont nécessaires et ont déjà fait l'objet de devis. La recherche de subventions est en cours.

Le projet ainsi que les plans relatifs au canal Maillefer ont été transmis au Canton pour examen.

Terrains, parcs et promenades, cimetière et fontaines

L'élaboration du règlement relatif au patrimoine arboré est en cours, accompagnée du début du recensement des arbres remarquables.

Parallèlement, le règlement du cimetière ainsi que le plan de gestion différenciée des zones sont en phase d'élaboration. L'engazonnement des deux tiers de la surface gravillonnée a donné de bons résultats. Une arche-banc a été installée et un arbre a été planté dans ce cadre.

Urbanisme

Des évaluations et modifications du règlement communal sur le stationnement à Romainmôtier sont en cours. La révision du règlement de police communale est également engagée.

Informatique et site internet

La bourse et le secrétariat poursuivent l'optimisation de la gestion électronique des données via le système Urbanus. Par ailleurs, les procédures liées à la sécurité du parc informatique sont en cours de mise en place, en collaboration entre la bourse, le secrétariat et le prestataire informatique.

La commune a par ailleurs adhéré au projet de l'UCV « macommuneenuncllic.ch », nouveau portail numérique destiné aux communes.

Nicolas Mezenen - municipal

Ecoles, protection civile, paroisse et Cour du Cloître, éclairage public

ORPC

Deux conseil intercommunaux (CI) sont organisés chaque année. La nouvelle base de protection civile à Orbe a été inaugurée.

Éclairage public

À la suite des trois soumissions reçues, la Municipalité a retenu l'entreprise Duvoisin et Groux. Un préavis a été présenté au Conseil général de décembre 2025 et, après un débat nourri, a été accepté à une large majorité.

Une subvention de chf 14'370.- a été obtenue pour ce projet par VOé Fondation actif.

Le projet prévoit la sortie des compteurs du périmètre de la Romande Énergie afin de facturer la consommation réelle d'électricité, et non plus sur la base d'un forfait global. L'ensemble du parc d'éclairage sera progressivement converti en LED et rendu pilotable à distance, permettant le réglage de l'intensité et des plages

horaires de fonctionnement. Ces paramètres pourront en tout temps être adaptés, notamment lors de manifestations particulières.

Environ quinze points devront être déplacés en aval des compteurs privés, au fil des rénovations des routes concernées (route de Vaulion, rue du Bourg, Pont Couver et Vieux Moulin). Dans le cadre des travaux de la rue du Bourg, il conviendra de prévoir une alimentation électrique dédiée pour la tour de l'horloge, afin de ne plus dépendre de la porterie.

Paroisse, centre paroissial et site de l'Abbatiale

Le suivi comprend plusieurs instances :

- une séance annuelle du CIPVR (compte intercommunal de la paroisse de Vaulion-Romainmôtier)
- quatre à cinq séances avec le bureau de la Paroisse
- une séance annuelle avec le préfet pour le contrôle du centre paroissial,
- une séance annuelle de la commission d'exploitation du site de l'Abbatiale, réunissant le Canton, la Fondation de Romainmôtier, le pasteur et la Commune.

Ces séances permettent un suivi régulier des comptes intercommunaux de la Paroisse de Vaulion-Romainmôtier ainsi que des décisions opérationnelles tout au long de l'année. Le lien avec la Paroisse est assuré de manière continue.

AScoVaBaNo

L'activité comprend cinq à six séances de comité directeur (CODIR) ainsi que deux séances intercommunales par année. Les travaux portent notamment sur le futur collège de Croy et la salle de sport de Vaulion, ainsi que sur l'étude de l'agrandissement du site de Vallorbe. La question des transports scolaires mobilise également une part importante des activités, notamment en lien avec la sécurité et les comportements aux abords des arrêts de bus. Plusieurs situations signalées par des parents du Vallon du Nozon ont été relayées et traitées en CODIR. Une délégation de parents a été reçue en présence des transporteurs, de l'UAPE et de la Commune de Romainmôtier, représentée par M. Mezenen.

À Romainmôtier, un test a été mis en place à la place du Bourg afin de sécuriser les arrivées et sorties des classes. Une zone 20 km/h est également prévue à la rue du Bourg, tenant compte des besoins liés aux écoles, à l'UAPE ainsi qu'à la fréquentation touristique importante du secteur. La construction du nouveau collège de Croy devrait contribuer à résoudre une partie des problématiques liées au transport scolaire

ASCS (Association des Sites Clunisiens Suisse)

Membre du comité et trésorier, l'activité comprend cinq à six séances annuelles, ainsi que la gestion des comptes, des cotisations, du stock de documentation et de la récolte de fonds pour la brochure *Passé Simple*. Les délégués de Romainmôtier jouent un rôle central au sein de l'Association des Sites Clunisiens Suisses et contribuent activement au maintien et au développement de ses activités.

PECC

La gestion du dossier PECC comprend des échanges réguliers avec le bureau ABA. Plusieurs éléments sont en cours de développement, notamment le canal Maillefer, dont le dossier a été transmis au Canton. Il conviendra de poursuivre les démarches avec le bureau DTP afin de faire avancer le projet.

D'autres actions sont engagées, telles que le café PECC, l'aménagement de stationnements vélos (trois emplacements ont été réalisés dans le bourg, dont ceux de la place du Bourg et de la cour de l'Abbatiale, qui fonctionnent de manière satisfaisante, contrairement à celui situé vers l'EMS Comtesse, dont la pertinence doit encore être réévaluée), ainsi que la sécurisation des mobilités douces avec l'instauration d'une zone 20 km/h rue du Bourg et de zones 30 km/h dans certains quartiers.

Dans les nouveaux projets, la prise en compte systématique de la mobilité douce est intégrée comme principe directeur. Un règlement de commission doit encore être élaboré ; un premier projet a été esquissé par le bureau ABA mais doit être retravaillé afin de correspondre pleinement à la vision de la Municipalité. En raison de problèmes de santé, ce dossier a été partiellement mis en suspens et devra être réactivé.

Autres commissions

Participation à l'analyse et au traitement des dossiers d'autres commissions ainsi qu'aux remplacements nécessaires. Une réflexion est également en cours concernant la création d'une place de jeux pour jeunes enfants du côté des Plantages, dans une approche respectueuse du site naturel (utilisation de copeaux au sol, structures en bois brut et aménagements intégrés dans l'environnement).

Léo Piguet – municipal

Culture, tourisme, manifestation eau usées, gaz, forêts, cours d'eau, sécurité sociale, jeunesse et sport

Tourisme

L'Association de la Porterie assure un accueil et un service d'information aux visiteurs tout au long de l'année. Elle bénéficie à ce titre d'un soutien annuel de CHF 15'000.– permettant l'engagement d'une personne chargée de coordonner les actions touristiques de base et de mettre à jour les informations essentielles à destination du public.

Nous organisons également une rencontre annuelle avec les partenaires touristiques, afin de favoriser les échanges d'expériences et le partage de connaissances. En collaboration avec le Parc Jura vaudois et les communes de Croy et de Vaultion, nous avons également coordonné la mise en place d'un sentier de l'eau reliant Nidau à Croy. Nous poursuivons par ailleurs notre collaboration avec l'ADNV afin de maintenir un dynamisme régional fort et de permettre à notre région de bénéficier de soutiens, notamment dans le cadre de la LADE et des comités locaux. La collaboration avec le Parc Jura vaudois demeure excellente, tant pour la gestion du local de la Porterie que pour les actions culturelles et scientifiques menées conjointement

Candidature UNESCO & Fédération européenne des sites clunisiens

La candidature UNESCO se trouve à un stade intermédiaire. Elle est reconnue par les différentes instances administratives, mais nécessite encore un approfondissement scientifique, conformément aux exigences du Ministère français de la Culture, qui suit et soutient le dossier.

Le comité territorial vaudois se réunit plusieurs fois par année afin d'assurer le suivi de cette candidature. Il a notamment permis l'adhésion du Canton de Vaud à la Fédération européenne des sites clunisiens (FESC) ainsi qu'une contribution financière à la démarche. Il convient également de relever la publication d'un numéro de *Passe Simple* consacré à la présence clunisienne en Suisse, contribuant à une meilleure visibilité de ce patrimoine commun

Culture

L'année 2025 a été marquée par le renouvellement des conventions avec deux acteurs culturels majeurs, Champs Libres et les Concerts de Romainmôtier. Ces partenariats permettent de fixer des objectifs stratégiques en matière de développement culturel local et de justifier l'octroi de subventions dans un cadre structuré et mesurable.

En parallèle, plusieurs soutiens financiers ponctuels ont été accordés à diverses initiatives, dans l'objectif de promouvoir une offre culturelle riche, accessible et diversifiée, répondant aux attentes d'un public varié. La taxe sur les divertissements constitue un élément central de la politique culturelle communale, et sa perception est assurée de manière rigoureuse par l'administration.

Par ailleurs, un réseau culturel régional réunissant plusieurs communes a été consolidé. Il a permis de mettre en place un accord prévoyant une contribution de CHF 1.50 par habitant, destiné à financer un coordinateur culturel régional. Celui-ci aura pour mission d'organiser un prix culturel régional, de favoriser les projets itinérants et de renforcer la promotion culturelle à l'échelle du territoire.

Manifestations

En matière de manifestations, l'administration communale joue un rôle d'accompagnement et d'orientation des organisateurs. Des rappels réguliers sont effectués afin de garantir des conditions d'organisation optimales et de limiter les nuisances. Les procédures administratives ont également été révisées afin de simplifier les démarches d'autorisation et de réduire leur charge administrative. La commune constate un intérêt croissant pour l'organisation de manifestations à Romainmôtier et s'attache à soutenir ces événements, tout en favorisant la valorisation des manifestations locales.

Durant cette année, une vingtaine de demandes POCAMA ont été traitées. Plus de soixante manifestations (privées et publiques) ont été annoncées à l'administration sur le territoire communal en 2025.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence, un rappel systématique est adressé à chaque organisateur concernant

- le règlement de police,
- la taxe sur les divertissements,
- les bonnes pratiques d'organisation.

Cette démarche vise à fluidifier la circulation, éviter les chevauchements de manifestations et garantir une utilisation harmonieuse de l'espace public.

Un groupe de travail regroupant les principaux acteurs touristiques du Bourg a permis la mise en place d'un « google agenda » permettant une visibilité pour lesdits acteurs, sur toutes les manifestations organisées dans la commune.

Affaires sociales Accueil de jour

Le taux d'occupation des structures d'accueil de jour est désormais proche de sa capacité maximale. Des mutualisations avec d'autres réseaux ont été mises en place, permettant de réaliser des économies d'échelle. Les comptes 2025 bénéficient également d'une diminution des charges, notamment grâce à la dissolution partielle du fonds de réserve alimenté par les débits des communes de Chavornay et de Bavois.

Soutien à la jeunesse et au sport

La Commune soutient activement le FC Vallon du Nozon, dont les équipes juniors rencontrent un vif succès, avec une vingtaine d'enfants de Romainmôtier inscrits. Elle soutient également l'École de musique du Vallon du Nozon, qui joue un rôle essentiel dans l'éveil artistique des jeunes de la région.

Eaux usées

En 2025, l'AIVN a réalisé plusieurs travaux d'entretien sur les infrastructures communales, notamment sur les canalisations ainsi qu'à la STEP. Ces interventions ont permis d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité des installations. Nous avons également vidé le stockeur où sont mis les boues afin de vider les sables accumulés et créer une porte pour le curer plus facilement et également le réaménagement de la place pour la centrifugeuse

Le PGEE (plan général d'évacuation des eaux) est mis à jour et plusieurs projets sont en cours : cartographie, numérisation et contrôle (caméra) des conduites.

Gestion forestière

Exploitation des bois

Les exploitations ont eu lieu dans les secteurs des « Prins Bois », de « La Sapellaz », du « Sapin de Croy » et « des Cibleries ». L'ensemble des travaux sont des « coupes forcées ». Il s'agit d'exploitations de forêts attaquées par des ravageurs (bostryche et/ou pissode du sapin) et/ou de zones renversées par les vents violents du mois de juin et de l'automne. Les coupes ont été réalisées à la main par l'équipe du Groupement Forestier du Vallon du Nozon, à l'exception d'une coupe mécanisée qui a eu lieu à la Sapellaz (entreprise Pierre Porchet).

Entretien des chemins et sentiers pédestres

Un entretien mécanisé, à l'aide d'une épareuse, a eu lieu sur les bords de différents chemins, en prenant soin d'éviter certaines espèces particulières.

L'entretien des renvois d'eau a été réalisé de manière manuelle par l'équipe forestière du GFVN, à la pelle et à la pioche, en principe durant les jours de pluie.

La passerelle du Barrage, dans les gorges du Nozon en direction de Nidau, a été entretenue. Le platelage et les mains courantes ont été changés. Plusieurs contrôles, ainsi que la sécurisation du sentier, ont été effectués. Le fauchage des hautes herbes a été réalisé à certains endroits.

Le terrible accident survenu au mois de juin lors d'une tempête, emportant un jeune adolescent, a marqué l'ensemble du corps forestier. Une enquête pénale est en cours. Le chemin pédestre est encore fermé, à ce jour, sur ordre du procureur. Une déviation a été mise en place par Vaud Rando.

Vente de bois

Le marché entame une légère hausse durant l'année 2025. La situation liée aux bois bostrychés s'est cantonnée principalement au Jura, avec pour effet de libérer sensiblement le prix des bois sains. Le prix espéré lors de la réalisation du budget (60.- CHF/m³) n'a malheureusement pas été atteint. Le prix moyen de vente du bois est de 58.50 CHF/m³.

Soins culturaux

Des travaux minutieux d'entretien des jeunes peuplements ont été réalisés sur une surface totale de 2,97 hectares. Ces travaux ont été effectués par le Centre de formation professionnelle forestière du Mont-sur-Lausanne dans le cadre des cours dispensés aux apprentis forestiers-bûcherons. Cet entretien a pu être subventionné pour un montant de CHF 5'197.50.

Romainmotier, le 29.05.2026

M B  avandru